



Rektorenkonferenz der Schweizer Universitäten
Conférence des Recteurs des Universités Suisses
Conferenza dei Rettori delle Università Svizzere
Rectors' Conference of the Swiss Universities
Coordination Enseignement

Lifelong Learning : enjeux pour les universités suisses

Rapport du groupe de travail « GT LLL » à l'intention de la CRUS

Mai 2012

Table des matières

1. Introduction	2
1.1. Mandat de la CRUS au GT LLL	2
1.2. Membres et activités du GT LLL de la CRUS	2
2. Concepts de base	3
2.1. LLL (Lifelong Learning)	3
2.2. Apprentissage formel, non formel et informel	3
2.3. Recognition of Prior Learning (RPL)	3
2.4. « Culture LLL »	3
3. Perspectives internationales	4
3.1. LLL dans l'espace européen	4
3.2. Charte pour l'apprentissage tout au long de la vie de l'EUA	4
3.3. Projets de mise en œuvre au niveau européen	4
3.4. Etat des lieux LLL dans les universités européennes	5
4. Perspectives suisses	6
4.1. Conditions-cadres politiques en Suisse	6
4.2. LLL dans les schémas directeurs et plans stratégiques des universités suisses	8
4.3. Admission aux études sans maturité	9
5. Bilan et vision	9
6. Mesures de mise en œuvre	10
6.1. Stratégies des universités	10
6.2. Accès sans maturité	11
6.3. Reconnaissance de l'apprentissage antérieur	11
6.4. Formation continue	11
7. Repère thématiques pour la définition de stratégies LLL spécifiques aux universités	11
7.1. Profile universitaire	12
7.2. Hypothèses de développements futurs (horizon 2020 / 2030 / 2050)	12
8. Abréviations	13

1. Introduction

1.1. Mandat de la CRUS au GT LLL

Le mandat confié au groupe de travail « Lifelong Learning » (GT LLL) a visé à établir un état des lieux critique et à mener un débat de fond sur l'ensemble de la thématique LLL du point de vue des universités (courrier du 3 juin 2011 de Dr. Mathias Stauffacher, secrétaire général de la CRUS, à Mme Prof. Dr. Hedwig J. Kaiser).

Après discussion du rapport intermédiaire avec la Délégation Enseignement de la CRUS, le GT LLL établira un concept centré sur des mesures concrètes de mise en œuvre du LLL en mettant l'accent sur l'admission sans maturité, la reconnaissance des acquis de formation lors de l'admission aux cursus d'études universitaires ainsi que la validation des acquis dans le cadre de diplômes formels. Ce concept sera discuté au sein du Plénum de la CRUS en été 2012.

1.2. Membres et activités du GT LLL de la CRUS

- Prof. Dr. Hedwig Kaiser, Université de Bâle, vice-rectrice enseignement, présidente
- Dr. Sabine Felder, CRUS, responsable Coordination Enseignement, administration
- Miriam Ronsdorf, Université de Bâle, assistant de projet
- Hansruedi Frey, ETH Zürich, centre de formation continue, ancien président de Swissuni
- Dr. Markus Frank, Université de St-Gall, directeur de la formation continue
- Dr. Joël Gapany, Université de Fribourg, adjoint au doyen de la Faculté des lettres
- Eva Grob, CRUS / Swiss ENIC-NARIC, membre RPL-Network du BFUG
- Dr. Thomas Hildbrand, Université de Zürich, responsable du domaine enseignement
- Dr. Nele Hackländer, Université de Bâle, responsable Student Services, CAE
- Suzanne de Jonckheere, Université de Genève, Service Formation Continue, experte VAE, présidente Swissuni
- Carine Rüssmann, Université de Lausanne, responsable des immatriculations, présidente de la CAE
- Romina Loliva, UNES / Université de Berne, étudiante

Le groupe de travail a documenté, lors des quatre séances de travail, la thématique du LLL dans toute sa complexité. Il a discuté ses dimensions nationales et européennes.

Deux documents ont été produits afin de tenir compte à la fois de l'exhaustivité des informations et de la lisibilité.

Pour le lecteur pressé, il est recommandé de lire les chapitres 4 « Bilan et vision » et 5 « Mesures concrètes de mise en œuvre » du présent rapport.

2. Concepts de base

2.1. LLL (lifelong learning)

Selon la définition de la Commission européenne, le lifelong learning (LLL) peut être compris comme « *toute activité d'apprentissage entreprise à tout moment de la vie, dans le but d'améliorer les connaissances, les qualifications et les compétences, dans une perspective personnelle, civique, sociale et/ou liée à l'emploi* »¹. Cette définition est plus large que la conception souvent admise en termes de formation continue, plus particulièrement dans les pays européens de langue allemande². Selon la définition de l'UE, la formation continue scientifique constitue une partie du LLL qui s'applique aussi à d'autres aspects.

Les concepts utilisés dans le cadre du LLL sont hétérogènes, peu précis et souvent utilisés comme synonymes. C'est pourquoi quelques concepts centraux sont définis dans les chapitres suivants.

2.2. Apprentissage formel, non formel et informel

Au niveau européen, l'apprentissage formel est défini comme un apprentissage visant un but précis. Il est organisé au sein d'institutions de formation générale ou professionnelle. Il est structuré en termes d'objectifs, de temps et de ressources d'apprentissage. Il mène à une certification. L'apprentissage non formel à l'inverse ne débouche pas en règle générale sur une certification. Il est organisé en dehors du système formel mais il est structuré en termes d'objectifs, de temps et de ressources d'apprentissage. L'apprentissage informel n'est pas structuré et n'est généralement pas certifié. Il est intégré dans le quotidien de l'apprenant et peut avoir lieu dans différents lieux d'apprentissage³.

« Perméabilité »

Le concept LLL englobant l'ensemble de la vie se base sur la perspective sociologique de la « perméabilité » sociale et structurelle⁴.

2.3. Validation des acquis (Recognition of Prior Learning)

Le processus d'apprentissage tout au long de la vie suppose un changement de perspective sur les « phases d'apprentissage » d'un individu. La formation professionnelle est de plus en plus souvent complétée ultérieurement par des études de niveau supérieur et les hautes écoles sont confrontées à un nouveau type d'étudiant qui dispose déjà de qualifications professionnelles.

La validation de acquis antérieurs pour des diplômes formels est appliquée de manière hétérogène par les pays membres de l'UE.

La reconnaissance des compétences acquises dans des institutions de formation dans le pays ou à l'étranger ou hors d'institutions de formation est complexe.

2.4. « Culture LLL »

La « culture institutionnelle » du LLL nécessite d'être intégrée horizontalement et verticalement dans les universités en tant que partie prenante de leur image. L'orientation donnée à la recherche et à l'enseignement intègre en conséquence des aspects du LLL.

¹ « Réaliser un espace européen de l'éducation et de formation tout au long de la vie ». COM(2001) 678. p. 11. Le GT LLL de la CRUS se joint à la définition de la Commission européenne et utilise le concept de LLL de manière correspondante.

² „Fortsetzung oder Wiederaufnahme organisierten Lernens nach Abschluss einer ersten berufsqualifizierenden Phase“ <http://www.kmk.org/wissenschaft-hochschule/studium-und-pruefung/wissenschaftliche-weiterbildunglebenslanges-lernen.html>

³ Voir http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc52_de.htm (consulté le 24.01.2012). Voir aussi la page 8 du présent rapport.

⁴ Minks, Karl-Heinz: „Lebenslanges Lernen und Durchlässigkeit – demographische und sozioökonomische Herausforderungen. In: Walburga K. Freitag et al. (dir.): Gestaltungsfeld Anrechnung. Hochschulische und berufliche Bildung im Wandel. Münster et al. 2011. pp. 21 – 34.

Cela signifie, pour les universités, que la stratégie et la mise en œuvre du LLL doivent être assumées par l'institution dans son ensemble.

3. Perspectives internationales

3.1. LLL dans l'espace européen

A la suite de son « Mémoire sur l'éducation et la formation tout au long de la vie » publié en 2001, la Commission européenne a lancé, la même année, l'initiative « Réaliser un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie ». En 2001 également, plusieurs objectifs pertinents pour la formation universitaire ont été fixés dans le programme de travail « Formation générale et professionnelle 2010 », puis dès 2009 dans le nouveau programme « Education and Training 2010 ». D'ici 2020, au moins 40% des 30-34 ans doivent, par exemple, avoir obtenu un diplôme d'une haute école et 15% des 25-64 ans doivent avoir participé au LLL⁵. Le « programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie » qui court jusqu'à 2013 permet à la Commission d'élaborer des mesures supplémentaires et de les communiquer/publier⁶.

Le Cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC), adopté en 2007, fournit un instrument non contraignant pour comparer et communiquer sur les diplômes de formation de la manière la plus transparente. Il comprend huit niveaux avec des descripteurs pour chaque niveau, qui décrivent les connaissances, aptitudes et compétences et permettent également une validation des acquis de l'apprentissage informel.

3.2. Charte pour l'apprentissage tout au long de la vie de l'EUA

La European University Association (EUA) a publié en 2008 une charte pour l'apprentissage tout au long de la vie. La charte se base sur l'idée qu'un engagement motivé et proactif des universités dans le LLL ouvre notamment des opportunités pour faire descendre la science de sa tour d'ivoire et pour renforcer une identité propre de manière à relever activement les défis du 21^e siècle⁷. La charte reconnaît la diversité du paysage universitaire européen et ne préconise pas de solution unique. Les universités doivent, de manière indépendante et en tenant compte de leur profil et de leur vision, inclure l'apprentissage tout au long de la vie dans une stratégie globale et proposer des offres de formation pour les différents groupes intéressés⁸.

Les compétences clés des universités comme la démarche scientifique dans les processus d'apprentissage et d'enseignement et les aspects propres aux universités, tels que formulés dans la charte, comme l'orientation scientifique, la réflexion, la compétence méthodique et la diversité des perspectives, doivent être au centre de leur réflexion. Dans leur effort d'ouverture vers l'extérieur, les universités sont confrontées au défi permanent de satisfaire à leurs propres exigences élevées de qualité, de les examiner continuellement et de les respecter⁹.

3.3. Projets de mise en œuvre au niveau européen

Le projet SIRUS (Shaping Inclusive and Responsive University Strategies¹⁰) initié en 2009 traite de la mise en œuvre concrète de la charte LLL de l'EUA. Il se penche sur les différents aspects de l'introduction et du développement de stratégies institutionnelles LLL de même que sur leur mise en pratique au sein des universités, sans perdre de vue le rôle des gouvernements et des

⁵ Hörig, Michael/Brunner, Lea: Lebenslanges Lernen als integrativer Bestandteil einer europäischen Forschungsuniversität. In: Nino Tomaschek/ Elke Gornik (dir.), The Lifelong Learning University. Münster et al. 2011, p. 17

⁶ Ibid., p. 17.

⁷ Ibid., p. 24

⁸ Ibid., p. 24.

⁹ Gornik, Elke/Tomaschek, Nino: „Prozesse für Lifelong Learning ermöglichen – eine Kernaufgabe der Universität der Zukunft“. In: Nino Tomaschek/ Elke Gornik (dir.), The Lifelong Learning University. Münster et al. 2011, pp. 7-14, ici p. 10

¹⁰ http://eacea.ec.europa.eu/llp/project_reports/documents/erasmus/multilateral_actions_2009/eras_emhe_502784.pdf

partenaires externes¹¹. Dans le cadre du projet, plusieurs universités européennes ont développé ou modifié leur stratégie LLL en lien avec les thématiques clés que sont l'accès élargi à l'enseignement supérieur, la formation continue et la formation des adultes au sein des universités, le rôle des nouvelles technologies dans l'environnement d'apprentissage et la collaboration régionale¹².

EUCEN (European Association in University Lifelong Learning) a également développé des mesures concrètes de mise en œuvre de la charte LLL.

Les « thèses de Vienne sur le Lifelong Learning à l'université »¹³, développées à l'occasion d'un workshop européen en 2010, visent également à soutenir les universités dans la définition de leur rôle comme institutions sociales de formation et postulent dix exigences de base :

1. Prise en compte des besoins des individus et de leurs conditions personnelles.
2. Les atouts des universités doivent être cultivés : orientation scientifique, réflexion, compétence méthodique et multiplicité des perspectives.
3. La pensée et la formation scientifiques sont les compétences clés d'un processus universitaire de Lifelong Learning.
4. Des universités ouvertes favorisent une société ouverte.
5. Les universités sont des prestataires de formation de la société.
6. La définition d'un profil d'université est une condition préalable pour une université LLL.
7. Le LLL nécessite une assise financière suffisante.
8. Les universités jouent un rôle moteur dans les discussions des acteurs socio-politiques sur le LLL.
9. La formation concerne tout le monde et profite à toute la société.
10. Les universités doivent offrir un accès ouvert à tous les niveaux de formation.

3.4. Etat des lieux LLL dans les universités européennes

Le LLL, comme mission centrale de l'université du futur, est diversement reconnu¹⁴. Les universités doivent faire face à des données sociétales et démographiques en mutation. L'individualisation des biographies de formation qui en résulte fait de plus en plus passer au second plan les parcours d'études typiques et linéaires et les publics d'étudiants homogènes. L'exigence de maintenir ses connaissances acquises à niveau concerne également la formation dispensée à l'université. La mission des hautes écoles est de tenir compte de ce développement en proposant des offres ne se limitant pas aux études traditionnelles, mais qui permettent un processus d'apprentissage tout au long de la vie¹⁵ et de prendre en considération la « diversification du corps étudiant »¹⁶.

La plupart des hautes écoles offrent déjà de tels programmes à différents publics, tels les écoliers (universités d'enfants), gymnasiens (universités des élèves, promotion des élèves doués), actifs

¹¹ Schmidt, Hanne/ Sursock, Andrée: Engaging in Lifelong Learning: Shaping Inclusive and Responsive University Strategies, Brüssel 2011, pp. 10 – 11

¹² Hörig, Michael/Brunner, Lea: Lebenslanges Lernen als integrativer Bestandteil einer europäischen Forschungsuniversität. In: Nino Tomaschek/ Elke Gornik (dir.), The Lifelong Learning University. Münster et al. 2011, pp. 15 -27, ici p. 26

¹³ Gornik, Elke/Tomaschek, Nino: „Prozesse für Lifelong Learning ermöglichen – eine Kernaufgabe der Universität der Zukunft“. In: Nino Tomaschek/ Elke Gornik (dir.), The Lifelong Learning University. Münster et al. 2011, pp. 7 – 14, ici p. 11

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Ibid., p. 7

¹⁶ Winckler, Georg: „Widening participation: a collective challenge for European higher education“. In Eric Froment et al. (dir.), EUA Bologna Handbook Special Edition – Focus on Lifelong Learning. Berlin 2007, pp. 15 – 20, ici p. 17

avec ou sans maturité, respectivement avec ou sans diplôme d'une haute école (programmes d'études en cours d'emploi, formation continue), diplômés de hautes écoles (formation continue scientifique), retraités avec ou sans maturité (universités du troisième âge) et auditeurs.

Bien que le LLL, selon l'étude Trends de 2010, soit un thème abordé d'une manière ou d'une autre dans toutes les universités européennes, l'offre de la plupart des hautes écoles se limite à des enseignements pour les étudiants jeunes et à temps complet. Ces offres ne sont en outre pas intégrées dans un concept global. En 2009, seuls 39% des hautes écoles européennes avaient mis en œuvre le LLL comme approche stratégique et culturelle globale au niveau institutionnel¹⁷.

4. Perspectives suisses

4.1. Conditions-cadres politiques en Suisse

En Suisse, le LLL n'a pas joué jusqu'à présent un rôle essentiel dans les discussions sur la politique universitaire. Ni la nouvelle loi-cadre sur les hautes écoles ni le message du Conseil fédéral sur l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour l'année 2012 ne mentionnent la thématique. La situation est différente dans le domaine de la formation professionnelle où a été établie une procédure pour la validation des acquis de l'expérience qui permet d'obtenir un diplôme/titre fédéral. Le projet de nouvelle loi sur la formation continue, qui prévoit la validation de la formation non formelle dans le cadre de la formation formelle, va potentiellement être plus importante pour les hautes écoles.

Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE)

Le LLL n'est pas mentionné dans les objectifs poursuivis dans le cadre de la coopération dans le domaine des hautes écoles (projet de LEHE mis en consultation, art. 3, lit. a-i). Reste à déterminer si la convention de coopération établie sur la base de la loi (art. 6) tiendra compte du LLL dans la concrétisation des objectifs.

La loi prévoit toutefois que le Conseil des hautes écoles puisse exercer une influence dans certains aspects essentiels en lien avec le LLL. La convention de coopération peut déléguer au Conseil des hautes écoles la compétence d'édicter des directives sur la procédure de reconnaissance des acquis de même que sur la formation continue sous la forme de dispositions-cadres homogènes¹⁸.

Il est également prévu que le Conseil des hautes écoles puisse édicter des directives sur l'équivalence de la formation préalable lors de l'admission au premier niveau d'études (équivalence à la maturité gymnasiale dans le cas des universités, à la maturité gymnasiale, à la maturité spécialisée orientation pédagogie ou à la maturité professionnelle sous certaines conditions dans le cas des hautes écoles pédagogiques). Le Conseil des hautes écoles peut concrétiser les conditions d'admission pour les hautes écoles spécialisées¹⁹.

Messages sur l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (messages FRI) 2008-11 / 2012 / 2013-16

Dans le message pour la période 2013-16, les aspects du LLL sont thématiques dans plusieurs contextes :

- Chapitre d'introduction : l'apprentissage tout au long de la vie prend une importance croissante en Suisse (plus de 50% des adultes continuent à se former).
- Programmes de formation de l'UE : Lifelong Learning, Youth on the move

¹⁷ Sursock, Andrée/Smidt, Hanne: Trends 2010. A decade of change in European Higher Education. Brüssel 2010, p

p. 66 – 67

¹⁸ Loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) du 30 septembre 2011, art. 12, al. 3

¹⁹ Ibid., art. 23, al. 2; art. 24, al. 3

- Mandat de prestations dans le domaine des EPF : (...) veille à une offre de formation continue diversifiée et d'un niveau élevé de qualité dans ses domaines de compétences et apporte ainsi une importante contribution à l'apprentissage tout au long de la vie.
- Chapitre sur Bologne, paragraphe sur les défis futurs : l'encouragement de l'apprentissage tout au long de la vie est un des plus grands défis avec l'orientation « Outcomes » dans les curricula et l'augmentation du nombre de Joint Programmes.

En outre, le rôle de la formation continue est mentionné à plusieurs endroits du rapport²⁰.

Système de formation duale en Suisse

Les taux de diplômés dans le système dual de formation professionnelle et de formation scolaire générale ont profondément évolué dans la dernière décennie. Le nombre de diplômes de maturité professionnelle a doublé entre 1999 et 2010 et le nombre de maturités généralistes s'est maintenu avec quelques fluctuations. En 2010, le nombre de diplômes de maturité professionnelle s'élevait à 12'249 (dont 46% de femmes) et celui de diplômes de maturité généraliste à 18'865 (dont 57,6% de femmes)²¹. Le système dual se trouve aussi dans le domaine de formation tertiaire A (universités, hautes écoles spécialisées) et dans le domaine quaternaire avec les mêmes tendances de développement.

Les universités ont un mandat de formation pour la formation académique initiale, le développement de la relève scientifique et la formation continue scientifique de même qu'un mandat de recherche pour l'extension du savoir. Elles font partie d'un système de formation aux tâches partagées et complémentaires qui offre des parcours d'apprentissage et de développement éprouvés et qui fait preuve d'une grande flexibilité grâce aux passerelles.

Formation professionnelle : validation des acquis

Dans le cadre de la révision de la loi sur la formation professionnelle (LFPr), la perméabilité dans le système de formation est encouragée et il est tenu compte du nombre croissant de biographies de formation non linéaires. Un diplôme reconnu au plan fédéral peut ainsi être obtenu de différentes manières, partant du principe que les compétences professionnelles ne sont pas nécessairement acquises à travers la formation formelle, mais peuvent aussi être développées à travers la formation non formelle ou informelle.

Pour permettre la validation d'acquis qui n'ont pas été obtenus par la voie traditionnelle de la formation professionnelle initiale, sanctionnée par des examens finaux, une procédure structurée de validation des acquis a été développée²². Les conditions-cadres du processus sont définies dans le « Guide pour la formation professionnelle initiale ». La validation s'effectue sur la base des instruments de validation que sont le « profil de qualifications », le « profil d'exigences pour la culture générale » ainsi que les « conditions de réussite ». Les cantons sont responsables de l'application de la procédure de validation.

Rapport sur la formation continue du Département fédéral de l'économie (DFE)

Avec le nouvel article constitutionnel sur la formation, la Confédération a reçu le mandat de fixer des principes applicables à la formation continue et a obtenu la compétence d'encourager la formation continue et de définir des critères.

Le rapport de 2009 du DFE sur une nouvelle politique de formation continue de la Confédération établit un état des lieux et replace la formation continue dans le contexte général de la formation²³.

²⁰ Les informations proviennent du Secrétariat d'Etat à l'Education et à la Recherche SER, section universités.

²¹ Office fédéral de la statistique, <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/themen/15/02/data/blank/01.html>

²² La procédure et les instruments sont décrits sur le site Internet de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie : <http://www.bbt.admin.ch/themen/berufsbildung/01183/index.html?lang=de>. En outre, un site Internet spécifique a été mis en ligne : <http://www.validacquis.ch/index.php?>

²³ Rapport du DFE sur une nouvelle politique de formation continue de la Confédération. En collaboration avec le Département fédéral de l'intérieur (DFI), 2009 : <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/17275.pdf>

Il précise que la formation continue est, dans le contexte international, de plus en plus souvent placée sous le signe du Lifelong Learning. Le programme de formation Lifelong Learning de l'UE en témoigne²⁴.

Le rapport introduit la distinction entre formation formelle, formation non formelle et apprentissage informel afin de mieux situer la formation continue dans le système suisse de formation²⁵. Le schéma du système suisse de formation distingue la formation formelle et la formation continue de culture générale et à des fins professionnelles qui appartient à la formation non formelle²⁶. Il n'est toutefois pas précisé où se situe la formation continue de niveau tertiaire. Selon le type de formation continue, elle peut être classée dans le domaine formel, à l'image du MAS (Master of Advanced Studies) ou au contraire, pour les cours isolés, dans la formation non formelle²⁷.

Du point de vue de l'apprentissage tout au long de la vie, le rapport ne relève de nécessité réglementaire que dans le domaine de la formation non formelle. La formation formelle est déjà réglementée et l'apprentissage informel reste une affaire individuelle.

Avant-projet de loi fédérale sur la formation continue (LFCo)

L'avant-projet de loi fédérale sur la formation continue contient plusieurs dispositions sur l'apprentissage tout au long de la vie. Dans la mesure où la loi entrerait en vigueur dans sa forme actuelle, elle aurait également des effets sur le domaine des hautes écoles. La loi entend d'une part renforcer l'apprentissage tout au long de la vie dans l'espace suisse de formation (art. 1) et définit les concepts d'apprentissage tout au long de la vie : formation formelle, de formation non formelle et de formation informelle (art. 3). Elle règle d'autre part la prise en compte des acquis dans le cadre de la formation formelle (art. 7).

La CRUS, Swissuni et les universités elles-mêmes²⁸ ont apprécié de façon critique le projet de loi. Il conduit en effet à une confusion du LLL et de la formation continue. Du point de vue de la CRUS, la LFCo n'est pas le lieu approprié pour définir les objectifs de l'apprentissage tout au long de la vie et les concepts correspondants (formations formelle, informelle, non formelle) qui la composent (art. 1, al. 1 et art. 3). En outre, la formation continue est systématiquement associées à la formation continue, qui est définie comme une formation non formelle dans le projet de loi, quand bien même elle est partiellement formalisées (CAS, DAS, MAS, etc.)²⁹. Il faudra donc clarifier dans quelle mesure la formation continue universitaire est concernée par les dispositions de la LFCo.

4.2. LLL dans les principes directeurs et plans stratégiques des universités suisses

Le LLL est diversement abordé dans les plans stratégiques des universités suisses. Sans conteste, le plan stratégique de l'EPFZ est celui qui décrit le plus l'apprentissage comme un processus qui dure tout au long de la vie. Dans ce sens, la formation initiale relativement courte et l'offre de formation continue en cours d'emploi qui la complète en font partie³⁰. De manière similaire, le mandat de prestation du canton à l'Université de Lucerne et le plan stratégique de l'Université de Lucerne argumentent que l'offre de formation continue doit être comprise comme une réponse au besoin d'un apprentissage tout au long de la vie³¹. L'Université de St-Gall considère, dans sa vision 2020, tous les niveaux, de la formation initiale à la formation continue, comme des éléments de l'apprentissage tout au long de la vie devant s'imbriquer de manière constructive³². Cette

²⁴ Ibid., p. 7 et ss.

²⁵ Ibid., p. 15. Renvoi explicite au communiqué de la Commission européenne 2001.

²⁶ Ibid., p. 16, ch. 2.

²⁷ Ibid.

²⁸ Prise de position de la CRUS sur l'avant-projet de loi sur la formation continue (LFCo), 12 avril 2012

²⁹ Voir consultation sur le projet de loi sur la formation continue (LFCo), rapport explicatif, p. 25, pp. 26-28

³⁰ Leitbild der ETH Zürich, Weiterbildung: <http://www.ethz.ch/about/missionstatement>

³¹ Leistungsauftrag des Kantons Luzern für die Universität Luzern für das Jahr 2010, 3.4; Leitbild der Universität Luzern, 2.2 Lernen und Lehre, Weiterbildung: http://www.unilu.ch/deu/leitbild_2750.html

³² Vision und Leitbild HSG 2020: <http://www.unisg.ch/UeberUns/PortraetUndStruktur/VisionUndLeitbild.aspx>

conception de l'apprentissage tout au long de la vie à tous les niveaux est également ancrée dans les principes directeurs³³. L'apprentissage tout au long de la vie n'est pas thématiquement dans les objectifs stratégiques 2020 de l'Université de Zürich, mais une stratégie de formation continue doit être mise en œuvre et l'offre de formation continue doit être développée tout en montrant un profil bien défini³⁴.

L'Université de Lausanne prévoit, dans son plan d'intentions pour les années 2012-16, l'introduction d'un système de validation des acquis³⁵. L'Université de Berne se limite, dans sa vision actuelle, à la formation continue, qui doit être renforcée de manière systématique de façon à pouvoir réagir à l'évolution et aux nouveaux besoins de la société et du monde du travail³⁶.

Dans la vision et la stratégie 2007 pour les années 2007-13 de l'Université de Bâle, le LLL n'est pas mentionné explicitement. Les plans stratégiques suivants des universités romandes thématiquement uniquement la formation continue : stratégie jusqu'en 2015 de l'Université de Fribourg³⁷, convention d'objectifs 2008-11 de l'Université de Genève³⁸ et plan de travail 2009-12 de l'Université de Neuchâtel³⁹. L'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) n'a pas publié de vision ou de stratégie, de même que l'Université de la Suisse italienne (USI).

Dans certaines universités, de nouvelles lignes directrices et stratégies seront élaborées dans les années à venir. Elles accorderont plus d'importance à cette thématique relativement nouvelle dans le domaine des hautes écoles (nouvelles lignes directrices et stratégies des Universités de Zürich, Bâle et Genève à partir de 2014).

Dans tous les exemples évoqués, on constate une association plus ou moins directe entre l'apprentissage tout au long de la vie et la formation continue.

4.3. Admission aux études sans maturité

On constate un « Röstigraben » en Suisse en ce qui concerne l'admission aux études de bachelor sans maturité. Alors que toutes les universités latines prévoient une procédure permettant, sous certaines conditions, l'admission sans diplôme de maturité, cette possibilité n'existe pas dans la plupart des cas au sein des universités alémaniques où seule une admission sur la base de contrôles des connaissances supplémentaires est possible⁴⁰.

5. Bilan et vision

Dans les réflexions qui suivent, le LLL est considéré dans une perspective institutionnelle. L'accent est mis sur trois aspects : l'admission sans maturité, la reconnaissance des acquis (Recognition of Prior Learning) et la formation continue. La charte de l'EUA sur l'apprentissage tout au long de la vie sert de point de repère.

³³ Leitsätze der Universität St. Gallen, 1. Lehre und Lernen:

<http://www.unisg.ch/ueberUns/PortraetUndStruktur/VisionUndLeitbild/Leitsaetze.aspx>

³⁴ Strategische Ziele der Universität Zürich, Pkt. 7: <http://www.uzh.ch/about/basics/strategy.html>

³⁵ Plan d'intentions de l'Université de Lausanne 2012–2016, S. 26, 1.1.5: „Mettre en place un système de Validation des Acquis de l'Expérience: La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) s'inscrit dans la logique de *Lifelong Learning*. Dans un premier temps il s'agira d'ouvrir des perspectives diplômantes aux personnes qui, suite à une formation tertiaire (achevée ou non) et à un parcours professionnel, souhaitent compléter leur formation. Il convient d'offrir aux personnes qui désirent relancer ou réorienter leur carrière un dispositif d'admission et d'octroi d'équivalence qui tienne compte des acquis de leurs années de vie active. Dans un deuxième temps, il sera envisagé d'offrir une perspective analogue à un public plus large. Le projet consiste, sur la base d'une analyse des modèles expérimentés en Suisse et à l'étranger, à créer une structure et des modalités d'accueil de ces personnes.“

³⁶ Leitbild der Universität Bern, Lehre: http://www.unibe.ch/organisation/dok/040929_Uni_Leitbild.pdf

³⁷ Stratégie de l'Université de Fribourg, horizon 2015, pp. 18 et ss. : <http://www.unifr.ch/rectorat/fr/documents/>

³⁸ Convention d'objectifs pour les années 2008 à 2011, Objectif 2.5: Promouvoir la formation continue, sa qualité, son adéquation et sa bonne gestion: <http://www.unige.ch/presse/archives/2009/cob.html>

³⁹ Université de Neuchâtel, Plan d'intention 2009–2012: <http://www2.unine.ch/rectorat/page-11270.html>

⁴⁰ Pour des remarques exhaustives, voir l'annexe du rapport explicatif.

L'apprentissage tout au long de la vie est devenu un élément essentiel pour notre société dont les fondements et la valeur ajoutée sont de plus en plus basés sur la science. La charte de l'EUA sur l'apprentissage tout au long de la vie est à considérer comme une aide et une ligne directrice pour toutes les universités européennes. « Widening access » et « widening participation » ne sont toutefois qu'une des différentes possibilités d'approches pour répondre aux défis évoqués plus haut. Ils sont en effet plus adaptés à des systèmes de formation moins différenciés que le système d'éducation suisse »

Dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie, l'université se voit confrontée à la question de la certification et de la reconnaissance d'éléments de formation et de compétences qui peuvent avoir été acquis hors de son domaine de responsabilité mais qui peuvent être compatibles et équivalents à des niveaux d'exigences de formation universitaire. On peut se demander si, dans cette situation, l'université ne devrait pas modifier son modèle de certification basé sur la maturité généraliste au profit d'un modèle d'évaluation plus individualisé. On peut aussi se demander si le souhait d'augmenter le taux de diplômés de la maturité généraliste ne devrait pas être adressé aux autorités politiques. La question de l'admission sans maturité doit toutefois être traitée au cas par cas. Selon les demandes et capacités des individus et des professionnels des possibilités d'accès devraient être possibles.

L'université comme institution de formation académique initiale et continue conçoit de plus en plus la formation universitaire comme un continuum. Elle se transforme en un lieu qui est fréquenté à plusieurs reprises et où peut s'établir une « learning community » composée de chercheurs, d'étudiants et d'experts du monde professionnel. Une coopération entre la recherche et la pratique professionnelle permet une réévaluation des processus professionnels et correspond à la conception universitaire de la réflexion scientifique et critique. Un apprentissage basé sur la recherche intégrant les perspectives de la pratique professionnelle favorise un concept de formation continue universitaire répondant à des exigences élevées de qualité.

La formation initiale et la formation continue vont à l'avenir sans aucun doute s'associer plus étroitement, comme c'était le cas auparavant ou comme c'est encore le cas aujourd'hui. Cela dépend d'une part de la durée de validité des connaissances et d'autre part des parcours individuels de formation et de carrière qui ont perdu leur caractère linéaire et permanent ces dernières décennies. Dans le domaine de la formation continue, la question se pose pour les universités suisses de savoir si les hautes écoles doivent assumer la qualification scientifique en cours d'emploi des non-universitaires en parallèle à la qualification continue et permanente des diplômés de tous les niveaux académiques et comment ce domaine de la formation continue pourrait être financièrement supportable pour les universités.

6. Mesures de mise en œuvre

Les universités ne peuvent dorénavant plus échapper à une discussion sur le LLL et sur la mise en œuvre d'une série de mesures concrètes. Le groupe de travail situe ces mesures pour l'essentiel dans quatre domaines.

6.1. Stratégies des universités

Les universités sont invitées à définir, dans le cadre de leur planification stratégique, dans quelle mesure et selon quels axes elles entendent développer des concepts et mesures pour le LLL :

Les questions suivantes peuvent contribuer au développement stratégique du LLL dans les universités (sur la base du projet SIRUS) :

- Le LLL est-il organisé dans notre université et si oui, comment ?
- Quelle est notre définition du LLL ?
- Dans quelle phase de sa stratégie LLL (adaptation, organisation, consolidation culturelle) l'université se situe-t-elle ?
- Comment le LLL est-il intégré dans nos lignes directrices et comment se présente la mise en œuvre stratégique (à court, moyen et long terme) ?
- Pourquoi notre université souhaite-elle développer/améliorer une stratégie LLL ?

6.2. Accès sans maturité

Partant de l'objectif d'attirer des gens motivés et talentueux, Il existe déjà aujourd'hui différentes passerelles, y compris les examens d'admission, permettant d'accéder aux études universitaires parallèlement à la « voie royale » de la maturité généraliste.

Dans ce contexte, les universités élaborent au niveau national les principes d'une admission sans maturité qui se fonde sur la capacité à étudier et qui, à ce titre, tient compte également des compétences acquises dans un contexte formel ou non formel. La pratique actuelle des universités romandes peut servir d'exemple. Reste à évaluer dans quelle mesure l'ouverture de la formation universitaire initiale à des personnes avec expérience professionnelle et sans, au préalable, les connaissances disciplinaires et méthodiques nécessaires (niveau de maturité) peut être pertinente et fructueuse pour elles-mêmes et pour les universités.

6.3. Reconnaissance des acquis (Recognition of Prior Learning)

La mise en œuvre du cadre national de qualifications pour le domaine des hautes écoles (nqf.ch-HS) est une condition préalable à la reconnaissance des acquis. Il constitue une référence pour l'orientation sur les acquis de formation et pour l'attribution de compétences à un niveau d'études. Les procédures individuelles complexes, longues et coûteuses de reconnaissance des acquis devraient être simplifiées, dans la mesure du possible, à travers l'élaboration de réglementations claires, simples et transparentes qui se basent sur les aspects stratégiques et les standards de qualité des plans d'études. Un processus à plusieurs niveaux est ainsi recommandé :

- Les universités définissent des domaines (programmes d'études, niveaux d'études) pour lesquels des formes plus individualisées d'évaluation des compétences sont pertinentes.
- Conduite de projets-pilotes pour accroître la perméabilité dans ces domaines.
- Après évaluation des projets-pilotes, les formes individualisées d'évaluation des compétences qui ont été testées sont étendues à d'autres programmes d'études et niveaux d'études.

La volonté de perméabilité et de reconnaissance des acquis s'accompagne paradoxalement d'une académisation de nouveaux champs professionnels et l'approche centrée sur les compétences conduit à une pression croissante de formalisation et de certification. Ces développements doivent être suivis.

6.4. Formation continue

Dans le contexte du système suisse de formation, les universités suisses contribuent à l'encouragement de l'apprentissage tout au long de la vie. Elles proposent, dans le cadre de la formation continue universitaire, des formations orientées sur la pratique et en lien avec le parcours professionnel et la transmission de connaissances basées sur la recherche et à la pointe d'un domaine d'études. La question de l'ouverture et de la perméabilité pour les non-titulaires de diplômes universitaires et de la reconnaissance des savoirs et savoir-faire acquis (prior learning) se pose également dans ce contexte. Les CAS, DAS, MAS sont organisés sous forme modulaire. Les modules peuvent être combinés, du moins dans un délai raisonnable, et s'adapter aux besoins individuels de formation.

On ne peut pas s'attendre à une fusion entre formation initiale et formation continue même si le nombre de programmes de formation continue intégré au sein de l'université ne cesse de croître. La raison tient notamment au fait que les conditions-cadres financières de la formation initiale et de la formation continue sont différentes.

L'admission de personnes sans diplôme de l'enseignement supérieur et la reconnaissance de la pratique professionnelle doivent être définies par chaque programme au vu de leur grande hétérogénéité. Les critères doivent répondre à la stratégie LLL de l'université et être établis de manière transparente.

7. Repères thématiques pour la définition de stratégies LLL spécifiques aux universités

Les « mesures de mise en œuvre concrètes » (chapitre 5 du présent document) proposées par le groupe de travail pointent des aspects pouvant être envisagés et développés dans la définition d'une stratégie LLL spécifique aux universités.

La question de savoir lesquels de ces aspects doivent être sélectionnés et traités, selon quelles modalités et quel degré de priorité dépend d'une part du caractère institutionnel et du profil universitaire poursuivi et d'autre part de prévisions basées sur des facteurs extérieurs et des développements futurs. Dans les considérations qui suivent, certains de ces points sont discutés et offrent des suggestions aux universités.

7.1. Profil universitaire

- Position dans le paysage national de formation : profil disciplinaire, signification pour les domaines professionnels spécialisés, liens avec les offres des hautes écoles spécialisées
- Publics-cibles des différentes offres de formation : aspects disciplinaires, possibilités et limites de la situation géographique spécifique (p.ex. St-Gall, Genève, Tessin), ancrage régional, tremplin pour le monde du travail international
- Besoins d'une université centrée sur la recherche : réseau international, relève académique, les offres internationales de MAS, DAS et CAS se sont révélées pertinentes. Cela relève d'au moins trois raisons. Premièrement, les programmes formant un tout cohérent sont les mieux à même de répondre aux besoins des clients. Deuxièmement, les diplômés reçoivent un titre attractif, transparent et clairement identifiable. La plus-value du titre rentabilise les coûts élevés du programme. Troisièmement, les programmes de MAS sont, avec 60 crédits et sans complications liées à la reconnaissance, financièrement supportables et adaptés à des études en cours d'emploi. Il serait peu pertinent de vouloir aligner les programmes de master offerts en formation continue sur les programmes de master de la formation initiale comme en Allemagne.
- Exigences vis-à-vis d'une institution régionale de formation : accès à la formation universitaire pour la population régionale, mandats liés à des problématiques régionales

7.2. Hypothèses de développements futurs (horizon 2020 / 2030 / 2050)

- *Effets de l'évolution démographique sur les universités suisses* : si la population suisse devient en moyenne plus âgée et que l'immigration continue comme à l'heure actuelle, quels défis doivent relever les universités ? Quelles prestations de formation sont attendues, dans quels domaines et à quel niveau ? D'où viennent les étudiants et les professeurs ? Dans quelle mesure le public étudiant devient hétérogène en ce qui concerne l'âge et les qualifications ?
- *Changements dans le domaine de la formation au plan international* : quels effets a l'ouverture des marchés (marchés de la formation) sur le domaine suisse de la formation ? Les dispositifs de formation financés par les pouvoirs publics seront-ils de plus en plus concurrencés par des institutions privées étrangères ? Si oui, à quel niveau, dans quelle discipline et dans quelle mesure ? Quels effets a cette évolution sur les questions d'accréditation et d'assurance qualité ?
- *Évolutions géopolitiques et universités suisses* : quels effets sur les universités résultent d'éventuelles évolutions des rapports de force mondiaux entre Etats-Unis, Europe, Asie et puissances émergentes ? Et l'Afrique ? Doit-on compter sur des tensions géopolitiques ? Si oui, quelles seront les conséquences sur la formation universitaires et sur la collaboration dans la recherche ?
- *Société du savoir et technologies de l'information* : la numérisation du savoir conduit à un accès plus large et plus facile à la connaissance. Sur cette base, comment se modifie la position des universités et leur mandat ?
- *Hypothèses spécifiques aux disciplines* : quels effets et quel lien a l'extension de la connaissance en biologie et sciences de la vie avec l'évolution démographique et les tâches/défis des universités ? Quelle signification ont les sciences humaines et sociales dans la perspective de mobilité internationale, d'évolution démographique, de changements culturels, etc. ? Quelle contribution sur quelles problématiques peuvent apporter les sciences naturelles et techniques ?
- *Mobilité et technologie de transport* : quels effets ont les possibilités d'une mobilité internationale facilitée sur les aspects du LLL ? Comment se développe la mobilité à une époque d'énergies renouvelables mais difficilement partageables ?
- *Financement à long terme des universités suisses* : dans le contexte de concurrence accrue et de la nécessité d'utiliser de manière efficiente des ressources publiques limitées, comment financer les coûts additionnels d'une perméabilité accrue et d'un accès facilité à la formation initiale ?

8. Abréviations

BFUG	Bologna Follow-up Group
CAE	Commission d'admission et d'équivalence
CAS	Certificate of Advanced Studies
CEC	Cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie
CRUS	Rektorenkonferenz der Schweizer Universitäten
DAS	Diploma of Advanced Studies
DFE	Département fédéral de l'économie
ENIC- NARIC	European Network of Information Centres, National Academic Recognition Information Centres
EPFL	École polytechnique fédérale de Lausanne
ETH	Eidgenössische Technische Hochschule
EUA	European University Association
EUCEN	European Association in University Lifelong Learning
FRI	Messages sur l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation
HEP	Haute école pédagogique
HES	Haute école spécialisée
LEHE	Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles
LFCo	Loi sur la formation continue
LFPPr	Loi sur la formation professionnelle
MAS	Master of Advanced Studies
RPL	Recognition of Prior Learning
SIRUS	Shaping Inclusive and Responsive University Strategies
USI	Università della Svizzera italiana
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience

